



MEMBRES	21
PRESENTS	17
VOTANTS	13
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SYNDICAT VIENNE COMBADE
N° 2026-002

L'an deux mille vingt-six, le 12 janvier, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combadre s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.

Présents titulaires : Mme BARIAT Peggy, M BONNETAUD Guillaume, M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M DESROCHE Roger, M JANDAUD Michel, M. KAPSTEIN Michael, M LAVAUD Henri, M. LEMASSON Lionel, M MATINAUD Gilles, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, Mme NICOLAUD Nathalie, M RENAULT Alain, M REYGNAUD Claude Mme ROSSANDER Claudette.

Présent suppléant : M VALADAS Hervé.

Représentée : Mme ROUX Claudine (procuration à Mme ROSSANDER Claudette).

N'ont pas pris part au vote : M BONNETAUD Guillaume, M DESROCHE Roger, M LAVAUD Henri, M MATINAUD Gilles, M REYGNAUD Claude.

Absents : M LABREGERE Olivier, M PALA Henri, M SAUTOUR Jean-Claude.

Tarifs de l'eau 2026

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 13-11 ;

Monsieur le Président rappelle que le budget doit couvrir les charges relatives au maintien en état de ses installations, aux amortissements des différents équipements, et aux charges de fonctionnement afférentes.

Monsieur Le Président indique que les prix de l'eau ont été voté au dernier comité syndical de l'année 2025 pour les communes membres ; il précise que compte tenu de la prise de compétence pour les communes de la Jonchère Saint Maurice et Moissannes au 1^{er} janvier 2026, il est nécessaire de fixer un prix de l'eau.

Tarifs 2026							
	Ambazac	Moissannes	La Jonchère St Maurice (uniquement part SVC)	Saint Léonard de Noblat, Champnetery, le Chatenet en Dognon	Saint Priest Taurion	Sauviat sur Vige	Saint Laurent les Eglises
Terme Fixe	70,00 €	50,00 €	33,00 €	75,00 €	70,00 €	75,00 €	67,00 €
Part Variable/ m3	1,69€	1,55 €	0,70 €	1,90 €	1,90 €	1,79 €	1,69 €

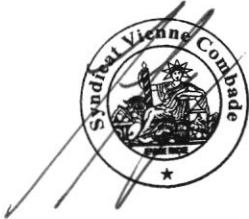
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les tarifs ci-dessus des communes de Moissannes et de la Jonchère Saint Maurice pour l'année 2026.

Fait à St Léonard de Noblat, le 13 janvier 2026

Publié le

Le Président,
M. Lionel LEMASSON



Le secrétaire de séance,
M Didier MAURIÈRE